



Ecole privée et association de parents

Par **jluc_71**, le **26/09/2008 à 20:03**

Bonjour, mes enfants sont inscrits dans une école privée et lors de l'inscription, nous devons régler la cotisation à l'association des parents d'élèves. Je trouve étrange d'être obligé de cotiser à une association.

Par **Marion2**, le **26/09/2008 à 20:14**

Bonsoir,
Vous avez choisi d'inscrire vos enfants dans une école privée, maintenant vous devez vous plier au règlement de cette école.
Pour information, je vous signale que c'est pratiquement la même chose dans toutes les écoles privées.
Cordialement

Par **JEANC**, le **26/09/2008 à 20:40**

Bonsoir,
Je rectifie quelque peu les choses... Vous n'avez aucune obligation de payer la cotisation APEL... Vous ne recevrez pas la revue UNAPEL, c'est tout !
Cela ne dépend pas d'une décision du Président d'APEL ni du chef d'établissement !
A votre disposition.
Cordialement

Par **Marion2**, le **26/09/2008 à 22:00**

Bonsoir JEANC,
J'ai répondu à jluc dans ce sens puisque moi-même concernée pour mes 3

enfants.rnjluc a bien indiqué que lors de l'inscription, il lui a été demandé de régler une cotisation pour une Association de Parents d'Elèves. rnjluc n'a pas spécifié qu'il s'agissait de l'APEL !rnIl y a différentes associations de parents d'élèves dans les écoles privées, sans parler de l'APEL.rnCordialement

Par **JEANC**, le **26/09/2008 à 22:19**

Bonsoir Laure,rnJ'ai 4 enfants dans le privé...et suis chef d'établissement de collège/lycée privé sous contrat depuis 10 ans...Je connais donc un peu la question aussi !rnPersonne ne peut obliger quiconque à payer pour une association -quelle qu'elle soit (parents d'élèves ou autre) - dont il ne souhaite pas faire partie.rnJe suis donc pour le moins surpris...mais il doit y avoir des particularismes locaux visiblement !rnCordialement

Par **Marion2**, le **26/09/2008 à 22:27**

Bonsoir JEANC,rnJe vous explique mon cas.rnL'école privée où se trouvent mes enfants a une association de parents (très dynamique et je le reconnais vraiment très bien).rnLe but de cette association, c'est d'enseigner l'anglais dès le CP (avec une maman bénévole) et ensuite d'organiser diverses animations repas dansants, foire aux vins, etc...) afin de récolter un maximum de bénéfice afin de permettre aux enfants (CM1-CM2-6e-5e) d'effectuer un séjour linguistique aux USA (nos sommes jumelés avec une ville américaine) avec un minimum de frais pour les parents. Et les familles françaises, à leur tour, reçoivent des petits américains.rnDans ce cas, il est demandé aux parents, à l'inscription de leur enfant à l'école d'adhérer à l'association et c'est normal.rnBien cordialement